

## **Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal**

### **Séance du 05 mai 2025 à la mairie de Grèzes**

Les membres du conseil municipal de Grèzes se sont réunis, en séance ordinaire, le 05 mai 2025 à 20 heures 30, sur convocation de la Maire à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie, sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Procès-Verbal de la précédente séance
- Avis du Conseil Municipal de Grèzes sur la demande d'enregistrement présentée par la Société AJSR portant sur l'extension d'un centre de tri et de transit de déchets à Grèzes.
- Voirie rurale 2025 (réfection du chemin mitoyen de Livernon au Ligoussou).
- Achat tables et bancs pliants, chariot de transport tables
- Informations et questions diverses.

#### **Les membres du conseil présents :**

Mesdames Marinho Céline, Bouzou Mertz Françoise, Grivel Françoise, Vayrac Laurence.

Messieurs Audibert Alain, Délie Bruno, Raffy Romain, Rochette Philippe Guillon Vincent, Vayrac Marc (secrétaire de séance)

Absent excusé : Mme Poujade Annie (pouvoir de vote à Mr Raffy Romain)

**La secrétaire de mairie :** Mme Raffy Sylvie, est également présente à la réunion.

#### **OBJET : Approbation Procès-Verbal de la précédente séance en date du 14 avril 2025.**

Mme le Maire présente au conseil municipal le document ; chacun en prend connaissance ; Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Avis du Conseil Municipal de Grèzes sur la demande d'enregistrement présentée par la Société AJSR portant sur l'extension d'un centre de tri et de transit de déchets à Grèzes**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier, soumis à la consultation du public concernant la demande d'enregistrement présentée par la société AJSR portant sur l'extension d'un centre de tri et de transit de déchets sur notre Commune au lieu-dit « Champ de Borde et Pech Pig » ainsi que les observations qui ont été transmises au cours de celle-ci. Elle précise que le Conseil Municipal, doit formuler un avis motivé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public soit avant le 14 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au dit projet avec observations :

- La mise en place de murs anti-bruit pour atténuer les nuisances sonores, du fait de la proximité d'habitations, suivant les recommandations de l'ARS
- L'implantation d'une haie végétalisée pour limiter l'impact visuel de l'entreprise depuis la D13 à l'entrée du village (plus particulièrement dans le sens Figeac-Cahors)
- Respect des jours et horaires d'activité de l'entreprise, comme indiqué dans le dossier de consultation du public
- Favoriser le passage des camions par l'échangeur de la D802 en mettant en place un plan de circulation afin d'éviter le passage des camions dans Grèzes
- La réalisation des travaux de l'extension hors saison estivale, des gîtes étant situés à proximité de l'entreprise.

**Objet : Voirie rurale 2025 (réfection du chemin mitoyen de Livernon au Ligoussou**

- Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il conviendrait de procéder à la réfection du chemin rural de « Livernon à Ligoussou », dont une partie est mitoyenne avec la commune de Livernon.
- Un devis a été demandé à l'entreprise STAP de Montet-et-Bouxal qui s'élève au total à 14 942.00€ ht. Elle propose que notre commune prenne à sa charge la moitié de cette somme soit 7 471.00€ ht, sous réserve que la commune de Livernon prenne à sa charge la seconde moitié
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis susmentionné à hauteur de 7 471.00€ ht sous réserve que la commune de Livernon prenne à sa charge la seconde moitié et autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement du budget communal 2025, cette voie ne relevant pas de la compétence communautaire.

### **Objet : Achat tables et bancs pliants, chariot de transport tables**

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il serait souhaitable d'acquérir des tables pliantes avec chariot de transport ainsi que des bancs pliants.

Un devis a été demandé à SAVOY EQUIPEMENT. Celui-ci s'élève à 1 405.00€ HT pour les tables pliantes, à 180.00€ HT pour le chariot de transport des tables et à 3 080.00€ HT concernant les bancs pliants soit un total de 4665.00€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte le devis ci-dessus et demande que ces achats soient inscrits en section d'investissement du budget 2025, ces biens étant des biens durables.

### **Objet : Décision modificative N°1**

Désignations	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédits ouverts
D615221 : Entretien et réparations des bâtiment publics	8966.00 €	
Total D 011 : Charge à caractère général	8966.00 €	
D 023 : Virement à la section d'invitement		8966.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'invitement		8966.00 €
D2151-136 : Voirie rurale 2025		8966.00 €
Total D 21 : Immobilisation corporelle		8966.00 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement		8966.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement		8966.00 €

### **Objet : Décision modificative N°2**

Désignations	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédits ouverts
D615221 : Entretien et réparations des bâtiment publics	5598.00 €	
Total D 011 : Charge à caractère général	5598.00 €	
D 023 : Virement à la section d'invitement		5598.00 €
Total D 023 : Virement à la section d'invitement		5598.00 €
D 2184-137 : Tables et bancs chariot de transport		5598.00 €
Total D 21 : Immobilisation corporelle		5598.00 €
R 021 : virement de la section de fonctionnement		5598.00 €
Total R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5598.00 €

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 31 juillet 2025

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Marc VAYRAC



LE MAIRE  
Céline MARINHO

